

# Périmètres



## PERMIS DE DIVISER

- Quai d'Amont (du n°12 bis au n°64, comprend les numéros pairs et impairs)
- Rue Aldo Appiolo
- Quai d'Aval (du n°1 au n° 24, comprend les numéros pairs et impairs)
- Rue des Balkans (n° impairs : du 1 au 11, n° pairs : du 2 au 12)
- Rue Henri Barbusse
- Rue Henri Barluet
- Rue André Bataillard
- Rue de Beauvoisis
- Boulevard Jean Biondi (n° impairs : du 23 au 51)
- Rue Maurice Berteaux
- Rue Louis Blanc (n° pairs du 140 à 184)
- Rue Blériot (n° impairs : du 1 au 19, n° pairs : du 2 au 18)
- Rue Léon Blum (n° impairs : du 1 au 31 et n° pairs : du 2 au 40)
- Rue Boursier (n° impairs : du 1 au 63 et n° pairs : du 2 au 12)
- Allée de la Petite Brèche
- Rue de la Brèche
- Place Charles Brobeil
- Rue Miss Edith Cawell
- Rue des Champs (n° impairs : du 5 au 9 , n° pairs : du 16 au 22)
- Avenue Antoine Chanut
- Rue Demagnez (n° impairs : du 1 au 17, n° pairs : du 2 au 12 bis)
- Rue Despinas (toute la rue est concernée exceptés les n° 15, 17 et 19)
- Rue Etienne Dolet
- Rue Albert Dugué (du n°10 au n° 17, comprend les numéros pairs et impairs)

- Rue Charles-Auguste Duguet (n° impairs : du 1 au 23, n° pairs : 2, 2 bis et 2 ter)
- Avenue de l'Europe (n° impairs : du 3 au 19, n° pairs : du 6 au 32)
- Rue du Grand Ferré
- Rue Anatole France
- Cité Gambetta
- Impasse Gambetta (n° impairs : du 1 au 5)
- Rue Gambetta
- Rue de la Garenne (n° pairs : du 2 au 8)
- Place du Général de Gaulle
- Rue de Gournay
- Rue des Grès
- Rue Jules Guesde (n° impairs : du 1 au 15, n° pairs : du 2 au 22)
- Rue Victor Hugo
- Rue Jean Jaurès (n° impairs : du 1 au 97 et le 109 à 137, n° pairs : du 2 au 62 et 98 à 180)
- Rue Jessé
- Rue Jules Juillet
- Rue Louis Lebrun
- Rue de la Liberté (n° impairs : du 1 au 7, n° pairs : du 2 au 8)
- Rue de la Lingerie
- Rue Lucien
- Rue Lucile
- Rue du Parc Maillet
- Rue de la chapelle des Marais
- Rue de la Maternité (n° impairs : du 13 au 17, n° pairs : du 10 au 14)
- Rue du Mégret (n° impairs : du 1 au 7)
- Rue Jules Michelet (n° impairs : du 3 au 13, n° pairs : du 2 au 50)
- Rue de Mulhouse
- Allée du Musée (n° 11-12-13-14)
- Rue Pasteur (n° pairs : du 8 au 26)
- Rue Henri Pauquet
- Rue Fernand Pelloutier (toute la rue sauf le n°5)
- Rue Claude Peroche (au n° 66, logements adressés sur Nogent sur Oise mais qui se situent sur la commune de Creil)
- Rue Marcel Philippe

- Rue des Pierres
- Rue du Plessis-Pommeraye (n° 1, 12, 14, 16 et 18)
- Rue Henri Protat
- Rue Benjamin Raspail
- Rue de la République (n° impairs : du 1 au 33, n° pairs : du 2 au 20)
- Rue de la Résistance (n° impairs : du 1 au 9)
- Rue Ribot
- Rue Faure Robert
- Rue Roset
- Rue Jean-Jacques Rousseau
- Rue Saint-Cricq-Cazeaux
- Ruelle Saint-Sauveur (n° 1 et 3)
- Impasse de la villa Schaffner
- Rue Robert Schuman (n° pairs : du 2 au 14)
- Rue Charles Somasco (n° impairs : du 23 au 51, n° pairs : du 14 au 38)
- Rue Stéphenson
- Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- Rue Albert Thomas
- Rue Tumerelle
- Avenue Jules Uhry
- Rue de l'Union
- Rue des Usines (n° pairs : du 20 au 64)
- Rue Edouard Vaillant
- Route de Vaux (n° impairs : du 696 au 864)
- Rue de la Villageoise
- Rue des deux villes (n° impairs : du 1 au 7, n° pairs : du 2 au 12)
- Rue Voltaire


# Périmètres

## PERMIS DE DIVISER

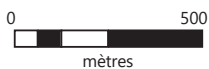


VILLE DE CREIL

### Permis de diviser

 périmère des zones soumises à permis de diviser

mars 2018



source : SIG ACSO / Ville de Creil

